

## Le Président de la République souligne la nécessité de mobiliser toutes les sources d'énergie et notamment les énergies renouvelables

Le projet de loi modifiant la loi 05-07 relative aux hydrocarbures, qui vise à maintenir l'attractivité de l'Algérie en matière d'investissements énergétiques a été approuvé et approuvé lundi par le Conseil des ministres.

Ce texte a pour objet de contribuer à maintenir l'attractivité de notre pays en matière d'investissements, en adaptant sa législation par rapport à l'évolution de l'industrie des hydrocarbures en termes de marché et d'avènement de nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne les procédés d'extraction.

Les amendements approuvés par le conseil des ministres introduisent essentiellement des dispositions permettant de renforcer l'approvisionnement du pays en hydrocarbures.

Ils prévoient également des aménagements fiscaux pour encourager l'exploitation des hydrocarbures dans les zones peu prospectées ou exigeant l'utilisation de moyens complexes.

Ces amendements ne s'appliquent pas cependant sur les gisements actuellement en production, qui restent soumis au régime fiscal en vigueur.

Le projet de loi attribue également au groupe Sonatrach le droit exclusif en matière de transport d'hydrocarbures par canalisations et lui garanti la majorité dans les partenariats aussi bien dans la production que dans la transformation des hydrocarbures.

A l'issue du débat, le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a souligné la nécessité d'intensifier l'effort en matière d'exploration dans l'ensemble du domaine minier national et de mobiliser toutes autres sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables.



"Cependant, notre priorité reste centrée sur le processus de diversification de notre économie et l'élargissement de notre système productif, seul garant de création de richesses pérennes", a souligné le Président de la République.

## L'Algérie doit prendre des mesures préventives contre les changements climatiques

Le représentant de l'Office national de la météorologie, Kamel Boucherf, a indiqué lundi à Alger que l'Algérie est appelée à prendre des mesures d'adaptation pour faire face aux effets néfastes qui peuvent découler des changements climatiques.



"Etant un pays très vulnérable aux changements climatiques, l'Algérie doit prendre des mesures préventives afin de faire face aux effets néfastes, notamment les phénomènes extrêmes tels que les inondations et la sécheresse", a précisé M. Boucherf lors d'une table-ronde sur le sujet, organisée par le quotidien DK. News M. Boucherf a expliqué dans ce sens que les phénomènes extrêmes appelés auparavant "centenaires" tels que les inondations, la canicule sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques.

"Nous devons mettre en place un système d'alerte car nous aurons une augmentation des phénomènes extrêmes dans les dix années à venir, pour éviter les catastrophes", a préconisé M. Boucherf, estimant que

"les deux vagues de froid et de canicule qui ont déferlé sur l'Algérie sont le résultat des changements climatiques".

Il a mis en exergue, dans ce cadre, le rôle que peuvent jouer les médias en matière de vulgarisation et de sensibilisation, d'autant plus, a-t-il dit, qu'il n'existe pas une "culture climatique", tant au sein de la population qu'aux sein des institutions de l'Etat.

"Faute de culture climatique, il y a un déficit en matière de communication entre les services de la météorologie et le centre national de climatologie", a également noté M. Boucherf.

De son côté, l'expert en climatologie, Kamel Mustapha Kara, a recommandé, en plus de l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'intégration des facteurs climatiques dans toutes les stratégies de développement notamment dans le secteur agricole en tenant compte des changements climatiques.

"Dans les pays développés, la climatologie est devenu un outil d'aide à l'agriculture, ce qui n'existe pas encore chez nous", a-t-il regretté.

M. Kara a souligné, en outre, que le continent africain, première victime des changements climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre, doit "défendre ses positions".

Il a relevé, à ce propos, que les Etats-Unis et la Chine, deux grands pays émetteurs de gaz à effet de serre demandent aux pays africains de diminuer l'émission de ces gaz, ce qui, a-t-il affirmé, est "inconcevable".

Plus de 60 % des centrales électriques aux USA et de 80 % en Chine fonctionnent avec le charbon dont l'utilisation a provoqué l'augmentation des gaz à effet de serre, selon M. Kara.